

CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

18 décembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 9 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze janvier, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J.F. OBEZ, O. GUICHARD, C. BIOLAY, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M. FOURNIER, M. CONDE, M. GALLET, Michèle GALLET, I. ZANON, V. KRYK, V. BOULAS, C. TOWNSEND, M-C. ROCH, L. LAMARCA, J-A. DURET, J. MERCIER, C. FOLGER, J. DAZIN, D. GANNE

Absents excusés : M. TOOMEY, R. JAILLET, L. JACQUEMET, M. LAPTEVA, H. DUMAS, B. LERAY

Absents : S. MERCIER

Procurations : R. JAILLET à V. BOULAS ; M. LAPTEVA à W. DELAVENNE ; B. LERAY à J. MERCIER ; M. TOOMEY à J-F. OBEZ

Assistaient : O. BUTTIGIEG, adjoint administratif ; I. GOUDET, directrice générale des services,

La séance est ouverte à 19h30.

J-A DURET est nommé secrétaire de séance.

L'assemblée approuve à l'unanimité les comptes-rendus des conseil municipaux des deux dernières séances, celle du 20 novembre 2017 et celle du 18 décembre 2017.

1 – Information PSIA

Monsieur le Maire a souhaité, lors de cette séance du conseil municipal faire une première présentation du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique de l'aéroport international de Genève.

La commune sera amenée à délibérer à la prochaine séance du Conseil municipal, et le point inscrit à l'ordre du jour de cette séance est une information qui ne donnera pas lieu à un vote.

La CCPG a déjà pris position sur le sujet et la délibération correspondante sera envoyée avec le CR du Conseil Municipal.

J. MERCIER remarque qu'avec les Suisses il faut savoir « lire entre les lignes ». L'aéroport secteur français est en Suisse. Les Suisses envisagent de le supprimer. Il ne faut pas laisser faire.

J-F. OBEZ répond qu'en effet, le site de l'aéroport est entièrement sur Suisse, et que les suisses ne veulent pas rentrer dans la configuration de Bâle Mulhouse, avec des parties sur France et la position des autorités représentantes de l'aéroport est de dire que depuis les accords de Schengen, le secteur français se justifie moins.

J-A. DURET fait remarquer qu'il ne faut pas oublier qu'il y a des centaines de personnes qui travaillent à l'aéroport et qu'à l'avenir, les nouveaux avions sont censés être moins polluants.

O. GUICHARD regrette que l'aéroport saint-Exupéry à Satolas ne marche pas, il a coûté cher. Il revient aussi sur l'échange de terrain qui a eu lieu en 1956 entre la France et Genève pour l'aéroport. Cet échange a été rondement mené.... J-A. DURET en convient, mais à l'époque, il y avait 10000 habitants dans le pays de Gex.

2 – Finances– Le DOB

L'ensemble des conseillers municipaux a eu communication du rapport d'orientation budgétaire (ci-joint), et Monsieur le Maire procède à la présentation projetée pour alimenter le débat relatif aux orientations budgétaires pour 2018.

En ce qui concerne les recettes, notamment la dotation globale de fonctionnement (la DGF), on ne sait pas si le nombre d'habitants (revu à la hausse pour 2018 par l'INSEE à 4512 habitants) sera pris en compte dans le montant attribué par l'Etat, ou pas.

Pour ce qui est de la recette liée à l'activité économique, J-A. DURET estime que c'est bien d'avoir défendu la fiscalité professionnelle unique (FPU). La nouvelle politique fiscale permet de réaménager les zones. Depuis 2009 ou 2010, il n'y avait aucune progression de la taxe professionnelle.

J-F. OBEZ souligne qu'il faut bien prendre en compte le fait que les charges de la zone sont déduites. J-A. DURET sur la compétence eaux pluviales s'interroge sur le montant du transfert, estimées entre 63 000€ et 80 000€. La commune n'a jamais eu à dépenser autant pour le pluvial. Le curage des fossés devait nous coûter environ 15 000€.

J-F. OBEZ en convient, et rappelle que les dépenses liées aux transferts de compétences sont imputées en fonctionnement, alors que certaines des dépenses concernent des dépenses d'investissement.

Sur les rythmes scolaires, le sondage des NAP est favorable à 51% à un retour à 4 jours. La commune votera donc dans le respect du sondage fait auprès des parents. Un conseil d'école extraordinaire va se dérouler la semaine prochaine pour prendre une décision, qui sera présentée au prochain conseil municipal.

Si la décision est prise de revenir à 4 jours, on dépensera moins, mais la commune percevra aussi moins de recettes.

En ce qui concerne la fiscalité, les impôts n'ont pas évolués depuis 2008. En 2010, il y a eu un ajustement technique, mais pas d'augmentation des taux.

Le montant de CFG (Contribution Financière Genevoise) diminue de 100 000€ cette année 2018, à cause du taux de change du franc suisse en euro qui a évolué défavorablement pour la France.

La répartition de la CFG est différente dans l'Ain (01) et en Haute-Savoie (74).

Elle se répartit comme suit :

En Haute-Savoie : 55% pour les communes et 45% pour le Département, comme dans l'Ain mais la part « commune » est distribuée en investissement uniquement sous forme de subvention pour des projets identifiés

Dans l'Ain : 55% pour les communes et 45% pour le Département. Elle est versée en fonction du nombre de frontaliers. J-F. OBEZ indique qu'Ornex compte 751 frontaliers. La recette n'est pas obligatoirement fléchée sur des projets d'investissement préétablis.

J-F. OBEZ explique que la CFG est utilisée par le département pour des besoins locaux liés au fait transfrontalier, comme le transport transfrontalier par exemple (le transport scolaire est financé sur fonds propres du Département).

Certaines dépenses sont plus discutables, comme le financement pour 4 millions d'euros d'un collège à Bellegarde, ou de la Caserne des pompiers de Divonne, sans compter les 2 millions d'euros alloués chaque année par le département sur les fonds CFG aux Monts Jura. La pertinence de ces choix se discute.

Sur la dette, J-A DURET estime que l'emprunt de 7 millions d'euros a eu un impact marginal, et que les taux d'intérêt étaient très bas. Il regrette que la commune n'ait pas plus emprunté. Il aurait notamment été pertinent d'emprunter pour la totalité de l'appartement du Genève, et pas seulement pour 100 000€ en 2017. Il précise que l'on n'a plus trop de libertés fiscales, mais qu'on a toujours le choix d'emprunter.

Jean-François OBEZ rappelle que l'excédent de trésorerie de la commune ne rapporte rien.

J-A. DURET se souvient que pour avoir une bonne gestion budgétaire, il convient que les capacités financières de la commune permettent d'éteindre la dette en 7 ans.

J-A. DURET, au sujet des recettes d'investissement liées à l'urbanisme, rappelle que la commune a pu bénéficier grâce à la taxe d'aménagement majorée de 1,8 Millions d'euros. Il invite la municipalité à comparer avec le PUP (Projet Urbain Partenarial). D'un point de vue économique, cette TA majorée était très efficace et a permis, pour J-A. DURET, de ne pas augmenter les impôts locaux.

J-F. OBEZ oppose à cet argument que le PUP peut ramener autant d'argent, et que celui signé pour le terrain Vannier par exemple pourrait rapporter plus de 1 Million d'euros pour la troisième école d'Ornex. Il ajoute que la CCPG a plusieurs réflexions en cours, soit appliquer une Taxe d'aménagement majorée de manière systématique sur les grosses promotions immobilières, et rediriger une partie de cette taxe majorée en recette pour la CCPG, soit signer systématiquement un PUP pour garantir le financement des équipements publics à vocation communales ou intercommunales.

J. MERCIER considère que la commune est maître en matière de taxe d'aménagement, ce qui n'est pas le cas pour le PUP.

J-F. OBEZ ne partage pas cet avis, car le PUP est une convention tripartite entre la commune, le promoteur et la CCPG.

J-A. DURET reconnaît que si la commune arrive à tirer plus d'1 Million dans le cadre d'un PUP sur le terrain Vannier, ça se discute.

Toutefois, pour J. MERCIER, dans le PUP, il faut un équilibre des investissements de la commune au regard des investissements du promoteur. En matière de Taxe d'aménagement, la commune est libre de la destination des fonds, ce qui n'est pas le cas dans le cadre d'un PUP. Lorsqu'il s'agit de PUP, cela nécessite une maturité dans les projets d'équipements publics de la commune à financer par le promoteur.

Pour J-A DURET, c'est dommage que les gens n'aient pas compris, mais en voyant les chiffres, c'est clair. Il demande s'il est envisageable d'amortir l'école. Ceci n'est pas possible car les bâtiments publics ne s'amortissent pas comptablement. Il trouve que c'est dommage, car c'est une écriture comptable qui aurait permis de générer de la recette.

Pour la prospective budgétaire, J-A. DURET estime qu'il convient de prendre en compte une modélisation sur 2020-2021 prenant en compte le cours du franc suisse. Ceci devrait aussi induire des effets sur le PUP.

J. MERCIER s'interroge sur les effets financiers d'un retour à jours d'école, si tel était le cas. J-F. OBEZ assure que l'impact sera minime, mais que le détail sera présenté si tel était le cas.

En ce qui concerne le pluvial, J-A. DURET se souvient qu'il existait un plan pluriannuel d'investissement sur le pluvial. Il aimerait avoir les coûts GEMAPI dépensés sur 5 ans. Si une tempête survient, comment la CCPG va-t-elle compenser les interventions des agents municipaux dans les cas urgents ?

J-F. OBEZ explique que la CCPG a passé un marché avec un groupement d'entreprises pour 300 000€ (Avec NABAFA, PELICHET...) pour ce type d'intervention.

J-A. DURET pense tout de même qu'il faudrait prévoir une convention entre la CCPG et la commune pour prévoir ces cas d'urgences où les agents seraient tout de même amenés à intervenir.

J-F. OBEZ indique que lors des fortes pluies de ce début d'année, R. CAPPE (responsable du service à la CCPG) est venu, il a constaté les problèmes sur le privé et le public, et a fait faire le nécessaire sur le domaine public.

M. FOURNIER s'interroge sur le moment où la décision sur les NAP et le nombre de jours d'école sera prise. J-F. OBEZ explique que le conseil d'école extraordinaire va se réunir le 22 janvier, et qu'une délibération sera proposée à la prochaine séance du Conseil municipal, le 26 février 2018.

Le débat d'orientation budgétaire est terminé, l'assemblée acte, à l'unanimité, qu'il a bien eu lieu.

3 – Finances– Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le budget 2018 sera soumis au vote du Conseil après le Débat d'Orientation Budgétaire, dans les 2 mois qui suivent. Le vote du budget ne peut intervenir lors du Conseil qui débat des orientations. Afin de permettre des travaux d'investissement liés à l'extension de l'école des Bois, la présente délibération permettra l'engagement et le mandatement des dépenses.

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales à l'article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD). Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

E

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2017	2018
	Voté	Ouverture anticipée
041 Opérations patrimoniales	200 000,00	50 000,00
16 Emprunt et dettes assimilés	366 900,00	91 375,00
20 Immobilisations corporelles	56 436,00	14 109,00
204 Subventions d'équipement versées	203 743,27	50 935,82
21 immobilisations corporelles	534 438,97	133 609,74
23 Immobilisations en cours	1 652 440,02	413 110,01
Total dépenses d'investissement	3 013 958,26	753 139,57

Les crédits correspondants, visés ci-dessus, seront inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

J-A. DURET explique que cela fait maintenant 5 ans que cette délibération est prise chaque année, et que, ainsi, les services peuvent engager les bons de commande et commencer les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres votants :

- ACCEPTE l'ouverture des crédits d'investissements 2018 à hauteur du quart des crédits ouverts en 2017, avant le vote du budget primitif 2018

4 – Intercommunalité – Approbation du rapport de la CLECT de 2017

Le conseil communautaire a décidé, par délibération du 15 décembre 2016, le passage en fiscalité professionnelle Unique (FPU) au 1^{er} janvier 2017.

Afin d'assurer le maintien des ressources aux communes en référence à l'année 2016, le conseil communautaire détermine, en fonction de la fiscalité professionnelle de chaque commune et des compétences transférées, l'attribution de compensation à verser aux communes.

Le conseil communautaire, pour fixer le montant de ces attributions, s'appuie sur le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées – CLECT.

Vous trouverez ci-joint le rapport de la CLECT 2017.

Pour être validé, ce rapport doit être approuvé, dans les trois mois suivant sa notification, à la majorité qualifiée des conseils municipaux.

J. MERCIER demande ce qu'il se passera au bout de 30 ans si les coûts réels sont supérieurs à ceux estimés ?

J-F. OBEZ explique que le delta sera alors à la charge de la CCPG.

Pour l'éclairage public, pour cette année c'est encore la commune qui va payer, et la convention pour la zone de la Maladière est maintenue entre la commune et le SIEA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membre votants :

- APPROUVE le rapport de la CLECT 2017 tel que proposé en pièce jointe.

5 – Travaux – BHNS – Plan de financement de l'éclairage public

Le Département de l'Ain va entrer en phase opérationnelle de la ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) entre Gex et Ferney-Voltaire sur la commune d'ORNEX à partir de fin 2018. Dans le cadre de ces travaux certains points lumineux présents le long de la RD 1005 sur les hameaux de Maconnex et Villard Tacon vont être déplacés, afin d'adapter le réseau à la configuration que prendra la voirie après réalisation de la ligne BHNS.

La commune d'Ornex prévoit par cette occasion de moderniser l'ensemble des points lumineux présent entre l'entrée de la commune en venant de Segny et l'intersection avec la Rue du Perruet, soit 31 candélabre et la mise en place d'éclairage de sécurité aux passages piétons.

Le département de l'Ain supportera la totalité des travaux de génie civil qu'il intégrera dans son marché de voirie et réseaux divers. Une convention sera signée entre la Commune, le Département et le SIEA à la fin d'Avant-Projet Détaillé (APD).

Le SIEA a réalisé une étude d'avant-projet sommaire, le montant total des travaux est de 107 193.50 euros TTC, le montant restant à charge de la Commune est de 86 584.76 euros net. Suite à la validation de l'APS le syndicat réalisera une étude APD permettant d'affiner les couts et les choix techniques. Dans ce cadre, une variante intégrant des équipements LED sera étudiée.

J-A. DURET explique que dans le cadre du projet d'aménagement du BHNS, il était convenu que le Département fasse le minimum d'aménagement, laissant à la charge des communes le « plus ». Quel est le positionnement de la commune d'Ornex à ce sujet ?

J-F. OBEZ explique que la vélo route va passer par l'arrêt BHNS. Mais en ce qui concerne les aménagements des arrêts et abords du BHNS, rien est encore décidé, car il faut au préalable se concerter avec la commune de Ferney-Voltaire pour avoir une continuité urbaine cohérente.

O. GUICHARD précise que le changement des candélabres va changer l'impression quand on rentre à Maconnex ou Villard. On aura plus le sentiment d'être dans la même commune. De plus, la glissière qui vient d'être supprimée va être remplacée par un trottoir, il y aura donc un accès direct du BHNS aux Arcades. On ne prendra pas des options en marbre, mais la physionomie du hameau va changer.

J-A. DURET demande s'il est possible de voir une projection en 3D.

J-F. OBEZ explique que non, que ça n'est pas encore fait, et que les travaux ne commenceront pas tant que les problèmes fonciers ne seront pas réglés, ce qui n'est pas encore le cas.

M. FOURNIER demande comment seront les abords de la route de Peugeot à Savoie Volaille.

J-F. OBEZ explique qu'il y aura un trottoir.

W. DELAVENNE précise que cela fait plus d'un an qu'il a envoyé un courrier au Président du Département pour signaler le mauvais état de la voirie à cet endroit-là. Il explique que la RD1005 n'a pas été refaite depuis 1995, date du passage du dernier tour de France.

A la question de J-A. DURET sur l'avancement du projet de panneau d'information municipal, Olivier GUICHARD, expose que le projet de panneau électronique n'est plus d'actualité. Il sera repris après les travaux de la mairie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membre votants :

- AUTORISE Monsieur de Maire de signer le plan de financement avec le SIEA pour un montant de 86 584.76 euros net.

6 – Travaux – Ecole des bois – Agrandissement des espaces périscolaires

I. ZANON ne prend pas part, ni au débat ni au vote.

Le présent marché de travaux a pour objet la construction de nouvelles surfaces pour améliorer le fonctionnement de l'Ecole des Bois sur la commune d'Ornex. Une nouvelle salle destinée à l'accueil périscolaire sera réalisée et le réfectoire sera étendu.

Un local de détente, des vestiaires et des sanitaires seront aménagés pour le personnel de l'école.

Les travaux sont divisés par lot :

- Lot n°1 : Terrassement VRD
- Lot n°2 : Gros-œuvre
- Lot n°3 : Charpente couverture
- Lot n°4 : Etanchéité
- Lot n°5 : Ferblanterie
- Lot n°6 : Menuiseries métalliques extérieures et la serrurerie
- Lot n°7 : Plâtrerie, peinture et faux-plafonds
- Lot n°8 : Menuiseries intérieures
- Lot n°9 : Carrelage
- Lot n°10 : Sols souples
- Lot n°11 : Plomberie, chauffage et ventilation
- Lot n°12 : Courants forts et faibles
- Lot n°13 : Enduits de façade

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Le démarrage des travaux est prévu le 5 février 2018. La fin d'exécution des travaux devra intervenir impérativement le 27 juillet 2018.

L'avis d'appel à la concurrence a été publié le 30 novembre sur la plateforme d'achats publics, sur le BOAMP et sur le site de la mairie. La date limite de dépôt des offres était fixée au 21 décembre à 14h30. Les entreprises avaient la possibilité de déposer une offre électroniquement. Deux offres sont parvenues électroniquement. Au total, la commune a reçu 31 offres pour l'ensemble des lots. La procédure retenue pour la mise en concurrence est une Procédure adaptée. Après réception et ouverture des offres celles-ci ont été présentées à la Commission MAPA du 5 janvier 2018. La commission a décidé de négocier avec les entreprises candidates. Un courrier a été envoyé à toutes les entreprises candidates afin de leur proposer d'affiner leur offre.

Lot	Nom du candidat	Note	Montant H.T. de l'offre après négociation	
Lot n°1 : Terrassement VRD	FAMY	19,8	49 795,80 €	Quantitatif revu à la demande du maître d'ouvrage. Offre de DESBIOLLES retenue.
	DESBIOLLES	20	48 974,00 €	
	ROUX TP	19,2	52 492,10 €	

Lot n°2 : Gros-œuvre	GALLIA	19,34	105000,00 €	Un entretien de négociation a été proposé aux 4 entreprises. L'entreprise TMGI38 ne pouvait venir, les questions lui ont été adressées par courriel en donnant le même délai de réponse. Offre de GALLIA retenue.
	JACQUET	16,97	129 872,35 €	
	FELIX BARONI	18,73	106 924,00 €	
	TMGI 38	19,2	99 211,69 €	
Lot n°3 : Charpente couverture	NINET GAVIN	20	22 691,94 €	Offre de NINET GAVIN retenue.
	NINET FRERES	16,88	30 679,82 €	
	BOURGOGNE COUVERTURE	16,61	31 642,10 €	
	FAVRAT CONSTRUCTION BOIS	18,54	25 824,49 €	
Lot n°4 : Etanchéité	DAZY SARL	20	17 800,00 €	Offre de DAZY retenue.
	SARL RDV ETANCHEITE	14,34	33 695,00 €	
	SAS TECHNIQUES D'ETANCHEITE	18,95	19 500,00 €	
	SAVOIE ETANCH'	19,15	19 150,00 €	
Lot n°5 : Ferblanterie	BOURGOGNE COUVERTURE	16,58	9 997,13 €	Offre FERBLANTERIE GESSIENNE retenue.
	FERBLANTERIE GESSIENNE	20	7 149,17 €	
	FERBLANTERIE THONONAISE	18,81	7 939,23 €	
Lot n°6 : Menuiseries métalliques extérieures et la serrurerie	CARAZ METALLERIE	20	41 200,00 €	Offre CARAZ METALLERIE retenue.
	DE SA SERRURERIE METALLERIE	17,9	49 963,00 €	
Lot n°7 : Plâtrerie, peinture et faux-plafonds	BONGLET	17,87	48 500,00 €	Offre PONCET DECOR retenue.
	PONCET CONFORT DECOR	20	41 500,00 €	
Lot n°8 : Menuiseries intérieures	NINET GAVIN	20	8 105,57 €	Offre NINET GAVIN retenue.
	NINET FRERES	18,48	9 285,22 €	

Lot n°9 : Carrelage	SAS CARRELAGE DU HAUT-BUGEY	17	12314.00€	La mairie n'a reçu qu'une seule offre supérieure à l'estimation. La note technique n'est pas satisfaisante. Le lot sera déclaré infructueux et une autre mise en concurrence sera faite.
Lot n°10 : Sols souples	CAZAJOUS Décor	16,21	6 800,00 €	Offre retenue Comptoir des Revêtements.
	COMPTOIR DES REVETEMENTS	20	4 650,00 €	
Lot n°11 : Plomberie, chauffage et ventilation	SARL SCIANDRA	20	52 000,00 €	Une seule retenue, inférieure à l'estimation. L'entreprise a baissé son prix après négociation.
Lot n°12 : Courants forts et faibles	GONTARD - FORAZ	20	36 666,67 €	Une seule retenue, inférieure à l'estimation. L'entreprise a baissé son prix après négociation.
Lot n°13 : Enduits de façade	SAS F DORREGO	20	7 939,45 €	Offre retenue entreprise DORREGO.
	TMGI 38	16,2	12 905,00 €	

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché de travaux pour l'extension de l'école des Bois, avec Les entreprises retenues pour un montant total de 401.979,80 euros HT (offre de base : 393.676,80 euros H.T. et 8.303 euros H.T.).

Après avoir débattu et en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants (I. ZANON ne prend pas part au vote) :

- ATTRIBUE le marché de travaux d'extension de l'école des Bois par lot aux entreprises suivantes :

Lot	Entreprise retenue	Montant H.T.	Option H.T.	TOTAL H.T.
Lot n°1 : Terrassement VRD	DESBIOLLES	48 974,00 €		48 974,00 €
Lot n°2 : Gros œuvre	GALLIA	105 000,00 €		105 000,00 €
Lot n°3 : Charpente couverture	NINET GAVIN	22 691,94 €		22 691,94 €
Lot n°4 : Etanchéité	DAZY SARL	17 800,00 €		17 800,00 €
Lot n°5 : Ferblanterie	FERBLANTERIE GESSIENNE	7 149,17 €		7 149,17 €
Lot n°6 : Menuiseries métalliques extérieures et la serrurerie	CARAZ METALLERIE	41 200,00 €	5 913,00 €	47 113,00 €
Lot n°7 : Plâtrerie, peinture et faux- plafonds	PONCET CONFORT DECOR	41 500,00 €		41 500,00 €
Lot n°8 : Menuiseries intérieures	NINET GAVIN	8 105,57 €		8 105,57 €
<i>Lot n°9 : Carrelage</i>	<i>Lot infructueux</i>			
Lot n°10 : Sols souples	COMPTOIR DES REVETEMENTS	4 650,00 €	2 390,00 €	7 040,00 €
Lot n°11 : Plomberie, chauffage et ventilation	SARL SCIANDRA	52 000,00 €		52 000,00 €
Lot n°12 : Courants forts et faibles	GONTARD - FORAZ	36 666,67 €		36 666,67 €
Lot n°13 : Enduits de façade	SAS F DORREGO	7 939,45 €		7 939,45 €
TOTAL		393 676,80 €	8 303,00 €	401 979,80 €

- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés avec les attributaires définis ci-dessus,

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2018.

7 – Information – dépenses faites par délégation du Maire

Monsieur le maire rend compte au Conseil Municipal des dépenses opérées dans le cadre de sa délégation au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales. Ces dépenses sont arrêtées au 31 décembre 2017

Ce point est une information ne donnant pas lieu à vote.

Tiers	objet	compte	Montant H.T.
SARL LAVERRIERE ETS	ACHAT DE DEUX SOUFFLEURS ET UNE DEBROUSSAILLEUS	2158	585
LA POSTE	CONSOMMATION AFFRANCHISSEMENT NOVEMBRE	6261	693,26
JURA MONT BLANC	ACHAT SELRESIMAX EXCELL ET SEL DE DENEIGEMENT	60633	743,09
SA WURTH FRANCE SA	ACQUISITION OUTILLAGE POUR DENEIGEMENT VOIRIE	2188	833,34
SARL LAVERRIERE ETS	DEMONTE ET REPARATION FAISCEAU ELECTRIQUE TRACTEUR	61551	1 100,93
SA EDF COLLECTIVITES	CONSOMMATION ELECTRIQUE MAIRIE ECOLE DE VILLARD ECOLE DES BOIS du 24.10 au 22.11.2017	60612	1 137,98
SARL LAVERRIERE ETS	ACHAT DE DEUX SOUFFLEURS ET UNE DEBROUSSAILLEUS	2158	1 160,00
TOTAL ENERGIE GAZ	CONSOMMATION GAZ NOVEMBRE ECOLE DE VILLARD ECOLE DES BOIS SALLE POLYVALENTE HANGAR	60613	1 184,60
DOCAPOST FAST	RENOUVELLEMENT ABONNEMENT PARAFEUR ELECTRONIQUE	611	1 199,14
SA WURTH FRANCE SA	ACQUISITION CAISSES A OUTILS POUR LES BATIMENTS	2188	1 210,35
SA EDF COLLECTIVITES	CONSOMMATION ELECTRIQUE MAIRIE ECOLE DE VILLARD ECOLE DES BOIS du 24.10 au 22.11.2017	60612	1 242,82
SA EDF COLLECTIVITES	CONSOMMATION ELECTRIQUE MAIRIE ECOLE DE VILLARD ECOLE DES BOIS du 24.10 au 22.11.2017	60612	2 321,82
Etablissement CENTRE DE GESTION	PRESTATION ARCHIVAGE	611	2 625,00

Questions diverses

J. DAZIN remercie pour la suppression des épines du poteau qui pouvait être blessant. Dominique GANNE, demande à ce que l'on fasse le marquage au sol provisoire, rue de Vésegnin à l'endroit où le STOP est « diminué ». W. DELAVENNE se charge de regarder si c'est pertinent.

J-A. DURET constate que le réseau de défense contre les inondations. J. MERCIER pense que c'était une pluie trentennale. Sur la route de Segny à Echenevex, les plaques de fonte se soulevaient.

J-F. OBEZ indique qu'aux vœux, plusieurs personnes s'interrogeaient sur les travaux du BHNS qui endommageraient les récents travaux conduits en 2017 sur la RD 1005. Il faut bien préciser à toutes les usagers qui s'interrogent que les travaux du BHNS n'affecteront pas cette partie de la RD.

Michel GALLET, exprime deux réclamations. La première concerne les places de parking au cimetière. Il souhaiterait que l'on crée une zone bleue à cet endroit.

Ensuite, la deuxième requête concerne le problème de la vieille pompe à incendie, la pompe à bras, La remise (musée des pompiers) est intéressée, et M. GALLET souhaite savoir si la commune serait opposée à le leur remettre.

Jacques MERCIER, demande le n° de châssis de cette ancienne pompe, et demande sa date de fabrication. Est-il possible de retrouver sa date d'acquisition dans les archives ?

Olivier GUICHARD, avance la date de 1875, date de création de la caserne à ORNEX.

J-F. OBEZ profite de ce moment pour féliciter M. GALLET de son insigne de chef de corps.

Question du public

Pas de question du public

Clôture de la séance à 22h30 – Prochaine réunion du Conseil Municipal : Le **26 février 2018 à 19h30**.

J-F. OBEZ

O. GUICHARD

C. BIOLAY

W. DELAVENNE

M. GIRIAT

L. JACQUEMET

M. LAPTEVA

Michèle GALLET

M. GALLET

S. MERCIER

M. TOOMEY

L. LAMARCA

R. JAILLET

I. ZANON

M. CONDE

V. KRYK

M. FOURNIER

C. TOWNSEND

H. DUMAS

M-C. ROCH

V. BOULAS

J. MERCIER

D. GANNE

B. LERAY

J. DAZIN

J-A. DURET

C. FOLGER